



# Cadre européen commun de référence pour les langues

publié le 18/09/2014

Le **Cadre européen commun de référence pour les langues - Apprendre, Enseigner, Évaluer** (CECR) est un document publié par le Conseil de l'Europe en 2001, qui définit des niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction de savoir-faire dans différents domaines de compétence. Ces niveaux constituent désormais la référence dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues dans de nombreux pays. En France, ils sont repris dans le code de l'éducation comme niveaux de compétence en langues vivantes étrangères attendus des élèves des écoles, collèges et lycées.

Le Cadre comprend de manière générale :

- un système pour identifier les compétences lors de l'apprentissage ou de l'utilisation d'une langue,
- la définition des compétences de communication (communicative proficiency) attendues, de manière globale ou par le biais de descripteurs, à chacun des 6 niveaux organisés par paires — A1, A2 pour débutants ; B1, B2 pour intermédiaires ou indépendant ; C1, C2 pour les utilisateurs avancés.

Ce système prend la forme de grilles composées de plusieurs compétences ou d'échelles de compétences individuelles, dont les composants sont illustrés dans le fichier PDF ci-dessous.

 Cadre européen commun de référence pour les langues (PDF de 229.7 ko)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.